

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU JEUDI 7 MARS 2019 A 19 HEURES 00</p>
--

SOMMAIRE :

- 1) – PRESENTATION DU PROJET DE M. GRIMONPREZ ET M. DUTILLOY AU « CUL ROTY » ;
- 2) – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ZONE RUE DE LA GARE ;
- 3) – BUDGET 2019 – ZONE RUE DE LA GARE ;
- 4) - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT
« TERRASSES DE LUZIERES ;
- 5) - BUDGET 2019 – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LUZIERES ;
- 6) – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CC2SO ;
- 7) – RESTAURATION MOBILIER CULTUEL EGLISE ST-VAS DE WAILLY ;
- 8) – POINT SUR LA CASERNE DES POMPIERS ;
- 9) – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 10) – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme BOHIN Camille, M. CHARLET Jean-Luc, M. LACHEREZ Guy, Mme ALIX Huguette et M. GOUDEMAMD Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme VILAIN Catherine ayant donné pouvoir à Mme BOHIN Camille, Mme TRAULE Elisabeth ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, M. RENAUX Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BERNARD André, M. GADOUX Alain-Xavier ayant donné pouvoir à M. MOYENS Jean-Pierre et M. MASSAU Thierry ayant donné pouvoir à M. CHARLET Jean-Luc.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – PRESENTATION DU PROJET DE M. GRIMONPREZ ET M. DUTILLOY :

M. le Maire tient tout d'abord à accueillir M. GRIMONPREZ Franck et M. DUTILLOY François qui vont présenter à l'assemblée le projet d'activité qu'ils souhaitent développer sur Conty.

M. GRIMONPREZ Franck tient à rappeler son attachement au territoire contynois. En collaboration de M. DUTILLOY François, dans le cadre de la SCI 2AC, ils ont acheté les hangars de la rue de la Gare et les ont aménagés. Ceci a permis de redonner un second souffle à l'entreprise ATEL.

Dans la continuité, la SCI 2AC a souhaité acquérir le dernier lot de la zone rue de la Gare, tout en accédant à la demande de M. Mme ADOLPHE Frédéric qui souhaitaient acheter une partie du terrain jouxtant leur établissement actuel.

M. DUTILLOY François est très satisfait des nouveaux locaux qui lui permettent de développer de nouvelles activités telles que la vente de véhicules hippomobiles neufs et d'occasion, mais aussi un projet d'aménagement de camions comprenant de spécificités liées aux compétitions d'attelage. Afin de poursuivre cette évolution, il est nécessaire d'être propriétaire d'un terrain sur lequel les clients potentiels ont la possibilité d'essayer les véhicules hippomobiles. Ce site doit être sécurisé. Le «Cul Roty » est propice à cette activité compte tenu de la nature du terrain et de sa proximité de l'entreprise. Bien entendu l'environnement ne sera pas dénaturé et les accès aux espaces naturels préservés.

En ce qui concerne la mise à disposition du terrain situé aux Marais, une convention définira les conditions d'utilisation entre les différents utilisateurs qui seront associés à la rédaction. La nature du sol trop humide à cet endroit ne peut pas accueillir les essais des véhicules hippomobiles. Il sera affecté à l'entraînement des attelages indispensable avant chaque compétition. De plus M. GRIMONPREZ précise que les obstacles qui se trouvent sur ce terrain sont vieillissant et que cette collaboration permettra d'améliorer les installations en toute collaboration avec les Ateliers du Val de Selle. A ce sujet, il a rencontré récemment M. DUCROCQ, Directeur de cette structure et a pu répondre à ces inquiétudes.

En effet, M. le Maire ainsi que les conseillers municipaux, ont été destinataires d'un mail de M. DUCROCQ inquiet de cette mise à disposition. Compte tenu des termes employés par le Directeur des Ateliers du Val de Selle, M. le Maire tient à préciser que la Commune, au travers de ses politiques, ne remet en aucune manière en cause le travail réalisé par les adultes handicapés de cette structure.

M. LACHEREZ Guy demande si le terrain pourra être utilisé pour d'autres activités. M. DUTILLOY précise que les terrains mis à disposition (marais et arrière de la Gendarmerie) restent communaux donc accessibles. Par contre compte-tenu de la responsabilité engagée sur le terrain d'essai le terrain « Cul Roty » reste privé.

M. le Maire précise que le terrain fait environ 5600 m², superficie qui sera confirmée après division la cadastrale. Bien entendu la chemin de la Coulée Verte longeant la rivière, l'accès du pont donnant sur la rue des Chapeliers et l'accès chemin St-Martin restent propriété communale et accessible. Selon l'estimation des Domaines, le prix du terrain peut être fixé entre 6 à 10 Euros le m².

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse trouve dommageable de vendre le « Cul Roy » car c'est un terrain apprécié des promeneurs. Mme RONGIER Marie-Laure rappelle que ce terrain est utilisé pour la chasse aux œufs à Pâques.

M. le Maire précise que ce terrain est classé en zone Nt au niveau du PLU et que l'environnement sera préservé. De plus la chasse aux œufs a lieu une fois par an et d'autres sites très agréables peuvent accueillir cet évènement.

A la question de Mme RONGIER Marie-Laure concernant l'accès au terrain du Cul Roty, M. GRIMONPREZ précise que l'accès sera étudié en fonction de la configuration du terrain et des souhaits de la municipalité.

M. GRIMONPREZ et M. DUTILLOY remercient le Conseil Municipal de sa confiance et quittent la séance.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse tient à rapporter des propos qu'elle a entendu, à savoir que la cession du Cul Roty permettra à un membre de la famille de M. le Maire d'obtenir un emploi. M. le Maire, très amusé et surpris de cette remarque précise que les rumeurs et autres interprétations font partie du

quotidien et qu'un élu ne doit en aucun cas les entretenir ou les relayer. Il est important parfois de ne pas prêter attention aux ragots malveillants.

M. LACHEREZ Guy tient à ajouter que le fait d'être parent avec un élu n'empêche pas de postuler à un emploi.

M. LACHEREZ Guy tient à rappeler que les Ateliers du Val de Selle étaient le fleuron de Conty il y a encore quelques années. Mais aujourd'hui, seul l'Esat, et ses activités de qualité, perdure, et les biens publics mis à disposition sont très peu utilisés.

Il est important d'ouvrir la porte aux personnes qui souhaitent investir dans la Commune, d'autant plus que ces personnes ont déjà prouvé leur sérieux compte tenu des aménagements réalisés rue de la Gare. M. le Maire approuve ce point de vue et précise que si la SCI 2AC n'avait pas investi sur Conty, la zone de la Gare serait toujours dans le même état.

En ce qui concerne la disparition des compétitions d'attelage, M. le Maire tient à préciser que le financement de tels événements est de plus en plus difficile compte tenu de l'absence de subventions publiques. Seuls les partenariats privés peuvent amener un nouveau souffle. Pour exemple, il y a quelques mois en collaboration avec la CC2SO, une rencontre avec les responsables des Ateliers du Val de Selle et M. DEL MONTE (entrepreneur qui s'installe actuellement sur le secteur), sensible au monde équestre, a été organisée. Malheureusement ce chef d'entreprise a reçu un accueil très mitigé. L'ouverture des Ateliers du Val de Selle à des nouveaux partenaires reste très difficile. Pour autant, nous pouvons remarquer les bons résultats obtenus par l'ESAT.

M. CHARLET Jean-Luc signale que le terrain aux Marais est entretenu par les Ateliers du Val de Selle mais très peu utilisé. De plus, il trouve anormal que l'aire de camping-cars soit mise à disposition pour les concours équestres. Effectivement M. LACHEREZ Guy, pour des problèmes sanitaires, trouve cela inacceptable.

M. le Maire rappelle qu'en cette période économiquement difficile, il est important d'accueillir des investisseurs. De plus ATEL constitue un savoir-faire purement contynois. De plus, la cession du Cul Roty apporte une possibilité budgétaire non négligeable pour la Commune.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de s'exprimer par le vote pour ou contre la vente du Cul Roty à la SCI 2AC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de vendre à la SCI 2AC le terrain du « Cul Roty » d'environ 5600 m² (superficie devant être confirmée après division cadastrale) :

5 abstentions : Mme PETIGNY Valérie, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, M. CHARLET Jean-Luc, Mme RONGIER Marie-Laure et Mme BALIN Jeannine ;

5 votes « contre la cession » : Mme VAN OOTEGHEM Clarisse (qui souhaite maintenir cet espace public), M. BERNARD André, M. RENAUX Jean-Michel, M. MASSAU Thierry et M. GOUDEMANT Jérôme ;

Votes « pour la cession » : M. BOHIN Pascal, M. MOYENS Jean-Pierre, M. LACHEREZ Guy, Mme BOHIN Camille, Mme ALIX Huguette, Mme TRAULE Elisabeth, M. GADOUX Alain-Xavier et Mme VILAIN Catherine.

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et M. GOUDEMANT Jérôme) fixe le prix du terrain à 60 000 euros et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente.

II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ZONE RUE DE LA GARE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 de la zone d'aménagement rue de la Gare qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	30 239.10€uros
Recettes de l'exercice :	230 316.19 €uros
Excédent reporté :	164 649.54 €uros
Excédent 2018 :	364 726.63 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	55 705.86 €uros
Recettes de l'exercice :	73 106.70 €uros
Excédent reporté :	54 874.41 €uros
Excédent 2018 :	72 275.25 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 de la zone d'aménagement rue de la Gare est adopté à l'unanimité. Avec accord du Trésorier de Poix-de-Picardie, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 300 000 €uros est transféré au budget communal 2019 et le solde, soit 64 726.63 est reporté au budget 2019 de la zone rue de la Gare. L'excédent 2018 d'investissement est reporté au budget 2019 de la zone rue de la Gare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 de la zone d'aménagement rue de la Gare par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III – BUDGET 2019 – ZONE RUE DE LA GARE :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2019 pour la zone d'aménagement rue de la Gare qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 300 349 €uros
- Section d'investissement : 323 725 €uros
-

A la question M. LACHEREZ Guy, M. le Maire précise que la signalisation de toute la zone sera effectuée en même temps que les travaux d'aménagement du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 de la zone d'aménagement rue de la Gare tel qu'il est proposé.

IV – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « TERRASSES DE LUZIERES »

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du lotissement « Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	114 504.00 €uros
Recettes de l'exercice :	113 579.24 €uros
Déficit de fonctionnement :	924.76 €uros
Déficit qui sera reporté sur l'exercice 2019	

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	0 €uros
Déficit reporté :	234 470.78 €uros
Recettes de l'exercice :	114 504.00 €uros

Déficit 2018 :	119 966.78 €uros
Déficit qui sera reporté sur l'exercice 2019	

M. le Maire précise que trois terrains restent à vendre (les lots 1, 8 et 11). Pour le lot 5 un compromis a été signé. Compte tenu de sa configuration, le lot 11 risque d'être difficile à vendre. Il sera proposé aux voisins s'ils sont intéressés pour une acquisition d'un terrain supplémentaire.

M. LACHEREZ Guy suggère que l'on propose les lots 1 et 11 à un organisme de bailleurs sociaux pour la construction d'un logement locatif. M. le Maire contactera l'OPSOM.

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du lotissement « les terrasses de Luzières » est adopté à l'unanimité et les déficits d'investissement et de fonctionnement de l'exercice seront reportés sur le budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 du lotissement « les terrasses de Luzières » par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

V – BUDGET 2019 – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2019 du lotissement « les terrasses de Luzières » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de : 161 657 €uros et qui présente les prévisions suivantes en investissement :

- Dépenses : 119 967 €uros
- Recettes : 160 732 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du lotissement « les terrasses de Luzières » tel qu'il est proposé.

VI – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CC2SO :

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer pour le transfert de la compétence assainissement à la CC2SO à compter de 2021. 119 communes doivent se prononcer sur ce transfert et la minorité de blocage est fixée à 20%. Ainsi si 20% des collectivités refusent le transfert chaque année jusqu'à transfert les Conseils Municipaux devront délibérer avec un recul maximal de ce transfert au 1^{er} Janvier 2026.

M. le Maire rappelle que ce transfert ne remet pas en cause la DSP Assainissement qui vient d'être confiée à SPEE et qui restera valable jusqu'au 31 Décembre 2026. Ce transfert de compétence n'a pas d'incidence budgétaire ou fiscale puisque l'assainissement constitue un budget autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (abstention de M. BOHIN Pascal et vote contre de M. GOUDEMAND Jérôme) le transfert de la compétence assainissement à la CC2SO à compter du 1^{er} janvier 2021.

La CC2SO pourrait éventuellement proposer le transfert de la compétence eau potable en 2022. Pour information le prix de l'eau de Conty se situe dans la moyenne du territoire.

VII – RESTAURATION MOBILIER CULTUEL EGLISE ST-VAST DE WAILLY :

Suite à une visite de la Commission diocésaine d'art sacré et la Conservation des objets d'art du Conseil Départemental, il a été signalé que le mobilier cultuel de l'Eglise Saint-Vast de Wailly était en mauvais état et nécessitaient une restauration dans les règles de l'art. S'agissant d'œuvres classées ou inscrites, la restauration peut bénéficier de subvention de la part de la DRAC et du Conseil Départemental.

M. le Maire informe l'assemblée que l'association de sauvegarde des monuments culturels nouvellement créée sur Conty s'est proposé pour participer financièrement à ces travaux en organisant des manifestations dans ces monuments.

M. le Maire propose donc de bloquer les subventions dont la Commune peut bénéficier et présente à l'assemblée les différents devis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. LACHEREZ Guy), autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour la restauration des éléments suivants :

- Le confessionnal (œuvre inscrite) ;
- L'armoire de la sacristie (œuvre inscrite) ;
- L'aigle lutrin (œuvre classée)

Les devis et le financement seront les suivants :

	Devis HALLOT F.
Confessionnal (œuvre inscrite) : montant TTC	3 468,00 €
Subvention Conseil Départemental (35%)	1 011,50 €
Subvention DRAC (25%)	722,50 €
FCTVA	94,82 €
Reste à financer	1 639,18 €

	Devis HALLOT F.
Armoire sacristie (œuvre inscrite) : montant TTC	2 808,00 €
Subvention Conseil Départemental (35%)	819,00 €
Subvention DRAC (25%)	585,00 €
FCTVA	76,77 €
Reste à financer	1 327,23 €

	Devis CHICOINEAU
Aigle Lutrin (œuvre classée)	3 408,00 €
Subvention Conseil Départemental (20%)	568,00 €
Subvention DRAC (50%)	1 420,00 €
FCTVA	93,17 €
Reste à financer	1 326,83 €

VIII – POINT SUR LA CASERNE DES POMPIERS :

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue avec les Maires des 16 communes de la couronne de première intervention et les représentants du S.D.I.S.. En résumé les Maires présents (beaucoup étaient absents) sont favorables à la construction d'une nouvelle caserne sur Conty mais refusent de la financer. Ce sont pourtant les mêmes élus qui se plaignent régulièrement de la fermeture des services publics en milieu rural.

Cette construction, sous réserve de la délibération de la commission préfectorale, pourrait être éligible à la DETR, mais on n'en connaît pas encore les conditions, notamment le taux de financement et l'entité qui devra assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Madame la Préfète sera interrogée à ce sujet lors du congrès des Maires.

IX – QUESTIONS D'ACTUALITE :

- Elections européennes du 26 Mai 2019 :

M. le Maire demande aux conseillers de se positionner afin d'assurer la tenue des bureaux de vote de Conty et Wailly.

- Déploiement de la fibre optique :

M. le Maire présente la convention à passer avec AXIANS mandatée par Somme Numérique pour l'aménagement d'un central permettant le déploiement de la fibre optique sur Conty. Ce local serait implanté à l'arrière de la Gendarmerie rue des Chapeliers.

X – QUESTIONS DIVERSES :

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse signale que l'accès du tour de ville entre la rue de la Gare et la rue du Hamel est impossible car le portail est fermé.

M. BERNARD André rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la salle des fêtes sont en cours. Il conviendra également d'aménager des bateaux pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

M. MOYENS Jean-Pierre présente à l'assemblée un courrier de M. AJOUZ Bilal sollicitant l'aménagement d'un espace de jeux pour enfants. Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie rejoint cette demande car peu d'aménagements existent dans la Commune.

M. LACHEREZ Guy suggère que cet espace soit installé rue du Marais puisque la rue est en sens interdit et que les enfants seraient en sécurité.

M. MOYENS Jean-Pierre propose que l'association D'Jeuns, en sommeil depuis quelques années, reverse la somme 6500 €uros à la Commune pour ces aménagements. Ce projet sera étudié en commission des travaux et environnement.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement du centre bourg sont en cours depuis un mois et que l'entreprise intervient tout d'abord sur la déconnexion du pluvial. Le chantier a pris une dizaine de jours de retards compte tenu des aléas rencontrés (présence de cavité, source d'eau très proche...). La passerelle destinée à la sécurité des piétons a également été installée.

M. CHARLET Jean-Luc signale que les panneaux à quelques kilomètres en amont de la Commune indiquent "sens interdit à X km route barrée" sans préciser que ce n'est valable que pour les poids-lourds et que les balises de travaux ne sont pas assez visibles car la luminosité est trop faible.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie signale de gros problèmes de circulation rue des Ecoles. Certains véhicules empruntent le sens interdit. M. le Maire précise que la Gendarmerie a été contactée afin de verbaliser les contrevenants et regrette que ce soient les parents d'élèves eux-mêmes qui le plus souvent ne respectent pas l'interdiction.

M. le Maire informe l'assemblée que pour solutionner le problème de la présence en grande quantité des pigeons au niveau de l'Eglise Saint-Antoine, l'entreprise STAEL a installée des cages sur l'Eglise et sur un bâtiment de l'Ecole Jeanne d'Arc. Les cages seront relevées deux fois par semaine.

Mme RONGIER Marie-Laure signale l'absence d'éclairage public rue du Général Debeney et rue Henry Dunant depuis dimanche. Cegelec a été averti.

Mme BALIN Jeannine demande que la ligne stop au bout de la rue du Général Debeney soit repeinte.

De plus, elle signale que le regard métallique rue Henry Dunant pour la fibre optique s'affaisse plus en plus. Enfin elle demande à nouveau qu'un panneau 50km/h soit installé à l'entrée de la Commune route de Tilloy.

Mme PETIGNY Valérie invite les conseillers à l'Assemblée Générale des Donneurs de Sang le 29 mars à 19 H.00 à la Maison des Enfants.

M. CHARLET Jean-Luc transmet l'observation de M. MASSAU Thierry concernant le déroulement de la Commission Départementale des Impôts à 16 H.00. Cet horaire n'est pas adapté.

Il demande également que le panneau « voie en impasse » rue de la Ligue soit déplacé au coin de la Poste pour éviter aux véhicules de s'engouffrer dans cette rue. Il pense que le panneau n'est visible qu'une fois entré dans la rue et à cause des travaux les voitures s'y engouffrent car les GPS autorisent le franchissement du pont de la Selle au bout de la rue.

En ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères rue du 11 novembre, M. le Maire rappelle que Trinoval interdit aux camions de collecte de faire demi-tour. Pour autant jusqu'à maintenant ils assurent la collecte mais à plusieurs reprises le câble TV appartement à la SIP HLM a été accroché.

M. CHARLET Jean-Luc signale une branche qui menace de tomber sur la chaussée rue du Marais à hauteur de la cabane.

M. LACHEREZ Guy remercie les employés communaux du travail de nettoyage réalisé dans les marais.

De plus, il signale que les transformateurs rue des Chapeliers et ruelle de Tilloy sont très sales.
Pourquoi ne pas les faire nettoyer et éventuellement les taguer comme cela se fait ailleurs.

M. GOUDEMANT Jérôme signale que des camions arrivent sur Conty par la rue Caroline Follet malgré l'interdiction.

M. CHARLET Jean-Luc signale que les travaux de Conty ne sont pas signalés sur l'autoroute A16 avant la sortie. M. le Maire a demandé de contacter la SANEF à ce sujet.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 21 H.35.